

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 12 juillet 2022

PROCES DES ATTENTATS DU VENDREDI 13 NOVEMBRE 2015

Aucun des vingt accusés n'a interjeté appel de l'arrêt rendu le 29 juin 2022 par la cour d'assises spécialement composée de Paris dans le délai de dix jours prévu à cet effet.

Le procureur national anti-terroriste et le procureur général près la cour d'appel de Paris n'ont pas non plus fait appel de cette décision.

L'arrêt du 29 juin 2022 a acquis aujourd'hui un caractère définitif et il n'y aura donc pas de procès en appel.

Rémy HEITZ

Contact presse

presse.ca-paris@justice.fr

+33 (0) 6 20 34 20 71